



LETTRE AUX CADRES

Une rentrée pleine d'actualités !

La réforme des carrières non cadres, mais pourquoi en parler dans un tract destiné aux cadres ? (Cf. Tract SNABF Solidaires sur [la réforme des carrières non cadres](#)).

- ➔ **Parce-que celle-ci aura des impacts sur les grades des agents d'encadrement et sur leur déroulement de carrières.** Il y a souvent peu ou pas d'écart d'indices entre certaines catégories d'agents de maîtrise et les agents d'encadrement. Le SNABF Solidaires veillera à ce que le projet de réforme tienne compte de tous les effets de bord qui, dans certains cas, peuvent avoir des conséquences très négatives pour les agents d'encadrement. Ce projet doit établir un juste équilibre entre d'un côté, les agents de maîtrise qui effectuent des activités managériales ou d'expertise et de l'autre, les agents d'encadrement à qui il est confié de lourdes responsabilités.
- ➔ **Parce-qu'elle doit permettre aux cadres d'avoir plus de latitude pour reconnaître le travail de leurs équipes et de leur donner des perspectives de carrière valorisantes.** Comment un cadre peut-il demander aux agents de faire un travail d'équipe et de coopérer entre eux alors que de plus en plus, la Banque favorise la reconnaissance individuelle ? **Pour le SNABF Solidaires, cette réforme sera réussie si** elle donne la possibilité aux agents d'avoir un déroulement de carrière qui ne soit pas basé sur la reconnaissance individuelle et sur des objectifs personnels mais bien **sur une reconnaissance collective.**
- ➔ **Parce-que, contrairement à ce que dit la Banque, les cadres sont toujours dans l'attente d'une vraie réforme des carrières pour leur catégorie :**

★ La lettre du 25 février 2010 ne s'adresse qu'aux cadres supérieurs et ne concerne que les conditions de passage du 4^e au 6^e degrés.

La Banque considère que la mise en place d'une passerelle pour les agents d'encadrement du 3^e degré vers DA2 est une large ouverture alors que l'attribution du grade se fait au compte-gouttes et cette année, il semble que l'eau ait été coupée !

★ La modification de l'accès au 5^e grade a fait du bruit mais n'a pas débouché sur des résultats concrets pour les nombreux chefs de bureau qui attendent cette reconnaissance depuis des années !

★ Un cadre qui réussit la passerelle d'adjoint de direction doit attendre de nombreuses années avant de connaître une réelle évolution de carrière.

Le positionnement hiérarchique des agents d'encadrement n'est pas aisée, ils sont un peu entre « le marteau et l'enclume » ; de plus, leur charge de travail est de plus en plus dense et il leur est demandé de gérer les nombreux bouleversements liés à la réforme dans le réseau et aux évolutions de l'activité dans les services centraux et au SGACPR (fermetures ou transformations des succursales, restructuration de nombreux services).

Le SNABF Solidaires refuse que les agents d'encadrement fassent encore une fois de plus les frais d'une réforme et exige que tous bénéficient d'un déroulement de carrière juste et décent. Le manque de reconnaissance financière ou autre est de plus en plus ressenti, en particulier par les cadres de proximité.

La réforme de la formation avec la mise en place du Compte Personnel de Formation : Le code du travail prévoit un entretien professionnel tous les deux ans pour tous les salariés de l'entreprise. La Banque a opté pour un entretien tous les ans, ce qui est plutôt positif, celui-ci sera à la charge du N+2 cela signifie **qu'elle doit rapidement former les cadres** qui devront conduire ces entretiens.

Le SNABF Solidaires est très attaché à ce que ces entretiens ne soient pas un simple ajout à l'entretien d'évaluation mais bien un entretien spécifique tel que prévu par la loi, où les perspectives de formation et les parcours de professionnalisation soient envisagés et fassent l'objet d'un suivi. Pour cela, **les responsables hiérarchiques et les responsables de formation devront bénéficier de moyens leur facilitant la tâche et leur permettant de mener à bien cette mission.**

La réforme des régions : Lors du dernier CCE, le Gouverneur OPHELE a indiqué qu'il n'y aurait plus que 13 Directeurs Régionaux, mais, soyons rassurés ... Il a montré son attachement à ce que les anciens Directeurs Régionaux ne soient pas « perdants » puisqu'il veillera à ce que ceux-ci « soient traités convenablement dans la hiérarchie des grades » et que le « 6^e degré ne soit pas réservé à ces seuls 13 Directeurs régionaux ».

Nous voilà soulagés enfin Pas complètement ... parce qu'**il reste à traiter le positionnement des autres cadres** : cadres supérieurs autres que 6^e degré, agents d'encadrement et place de la maîtrise dans ces nouvelles configurations. À terme, les 13 Directeurs qui ne feront pas partie des heureux élus parmi les 13 nouveaux Directeurs Régionaux prendront le titre de « Directeur régional délégué ». À un certain niveau de la hiérarchie, il n'y a donc aucun souci pour créer de nouvelles fonctions ...

D'une façon générale et pas seulement à l'occasion de la réforme des régions, **le SNABF Solidaires revendique que tous les cadres, quelle que soit leur place dans la hiérarchie soient traités de façon équitable.** Dans les SPP, les CTPS et les CTPE, nous demandons que les fonctions d'encadrement exercées soient reconnues en prenant en compte le niveau de responsabilité, la charge de travail et l'activité exercée. Il en est de même au Siège et au SGACPR lors des restructurations de Directions et de Services, chaque cadre doit retrouver une place qui corresponde à son grade et à ses compétences.

La première égalité, c'est l'équité (Victor Hugo)

Et toujours au quotidien ... En tant que cadres, vous aurez à gérer pour la plupart d'entre vous, toutes les activités chronophages et souterraines qui consistent à procéder à des validations diverses et variées, à faire du travail administratif (congs, stages, missions ...), à remplir des tableaux Excel, à fournir de multiples indicateurs au lieu de faire du travail de management ... Le temps déclaré à toutes ces tâches n'est pas, bien souvent, le reflet réel du temps passé. Tous ces travaux, autrefois confiés à des secrétariats, sont désormais à la charge des managers ce qui crée des tensions au quotidien engendrant parfois des situations de travail difficiles.

Le SNABF Solidaires ne souhaite pas revenir à une ancienne organisation de travail mais il est nécessaire que les outils mis en place soient performants et d'une utilisation conviviale. Il est indispensable que des moyens humains soient alloués à ce type d'activité pour que la charge de travail des cadres ne s'en trouve pas alourdie et qu'ils puissent se recentrer sur leur cœur de métier. La Banque mène actuellement des études sur la charge de travail, celle des cadres ne doit pas être oubliée.

LA RENTREE EST RICHE EN ACTUALITES SOCIALES, LE SNABF Solidaires est à votre écoute et vous soutient dans toutes ces réformes mais aussi au quotidien dans votre vie professionnelle.

Vos représentantes : Stéphanie PUISSOCHET-MISSON, Carine LYON

Votre permanence : 01.42.92.40.25 (22240-25)

Syndicat National Autonome du Personnel de la Banque de France - Solidaires

SNABF Solidaires CC 74-1645 75049 Paris cedex 01 - Tél : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42

courriel : sna@banque-france.fr

Facebook : <http://www.facebook.com/SNABFSolidaires> - Twitter : <https://www.twitter.com/SNABFSolidaires>

Union
Syndicale
Solidaires